



CTA du 18 mars 2013

Malgré deux premières annonces positives (abrogation du jour de carence et suppression du contingentement pour le 8ème échelon des filières administratives, bibliothèques et médicosociales de la catégorie C), les questions du pouvoir d'achat et de l'emploi restent posées.

L'UNSA Fonction publique participe, avec six autres organisations syndicales, au lancement d'une large pétition pour les salaires et l'emploi public. Elle a pour objectifs d'obtenir l'augmentation du point d'indice dès 2013 (point d'indice gelé pour la troisième année consécutive) et une politique de l'emploi à la hauteur des besoins du service public. Pour l'UNSA Fonction publique, l'impatience des personnels grandit et des réponses doivent leur être apportées sur ces deux points.

Concernant la carte scolaire, et malgré la prévision du dernier CTA, nous constatons un différentiel négatif sur la création de postes notamment dans les lycées professionnels, un écart de 20 postes existe sur l'académie.

Concernant le personnel infirmier :

Dans notre académie, la création de postes infirmiers entre 2005 et 2010 n'aura pas suffi à rattraper le déficit en personnel infirmier. Depuis 2010, plus aucune création de poste malgré un bilan académique qui fait état d'un déficit minimum de 12 postes.

De surcroît, l'UNSA Education rappelle que notre académie a subi la suppression du poste d'infirmière conseillère technique départementale des Alpes -Maritimes.

Cela n'est pas sans conséquence sur le quotidien professionnel de nos collègues dans les établissements, l'infirmière rectorale ne pouvant à elle seule, gérer toutes les missions à la fois rectorales et départementales.

Le SNIES UNSA éducation demande à ce que ce poste soit « dégelé » puisque selon le rectorat, il ne s'agissait pas d'une suppression mais d'un gel....

Dans ce contexte Le SNIES UNSA Education revendique la reprise d'un plan de créations de postes pour permettre une réelle politique de santé en milieu scolaire et universitaire

Unsa –éducation
Académie de Nice